

COLLECTE DES EMBALLAGES VIDES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Les 1, 2 et 3 Juin 2021



Emballages concernés

- Tous les bidons vides de produits phytosanitaires en matière plastique, dont la capacité est inférieure ou égale à 25 litres
- Tous les bidons vides des produits d'hygiène de l'élevage laitier
- Tous les sachets plastiques et boîtes (papier, carton ou multi-matériaux)
- Tous pièges à mouches Ceratipak et Decistrap (*Ne pas mélanger les pièges à mouches avec les autres types de déchets*)

11 points de collecte

CANE : Sainte-Rose et Saint-André
FERMES & JARDINS : Saint-Louis et Saint-Joseph
GAMM VERT : Petite-Île
HORTIBEL : ZI n° 3 Saint-Pierre
SCIC/PRO AGRI : Saint-Benoît et Saint-Pierre
SICA LAIT : Plaine des Cafres
TALARMOR AGRI: ZI n°4 Saint-Pierre
TERRA COOP CORBEIL : Saline les Hauts

Consignes à respecter

- Les bidons doivent être parfaitement rincés, séchés et apportés en vrac au point de collecte
- Les bouchons doivent être placés à part dans un sachet plastique
→ *Les bidons contenant de l'eau ou des traces de produits seront refusés*
- Les boîtes et sachets doivent être vidés le plus possible, fermés et pliés

ATTENTION NE PAS MELANGER LES SACHETS PLASTIQUES ET BOITES AVEC LES BIDONS PLASTIQUES



POUR TOUT RENSEIGNEMENT
ECO AGRI RÉUNION
0692 46 00 48